DEMANDE D'UTILISATION DE SALLE[1]
Marché Couvert[2]

Nom de l'association : .....
NOM du demandeur : .....
Prénom : .....
Qualité : .....
Adresse : .....
Code Postal : /__/__/__/__/__/ Ville : .....
☎ ____/____/____/____/____/

Sollicite l'autorisation d'utiliser sous sa responsabilité **le Marché Couvert.**

MANIFESTATION
Nature ……..
Date : .....
PREPARATION : Heure de début……
MANIFESTATION : Heure de début……Heure de fin……
Nombre de personnes prévues : .....

DURÉE	TARIF/Jour
Moins de 3 jours consécutifs d'occupation, la journée	**222,70 €**
Plus de 3 jours consécutifs d'occupation : -les 3 premiers jours, la journée -les jours suivants, la journée	**222,70 €** **166,35 €**

Le règlement de cette location est à effectuer lors de la réservation par chèque bancaire ou postal.

A CHÂTEAUBRIANT, le
Signature

Autorisation ☐ Accordée
☐ Refusée

Vu, pour dispositions à prendre
Le Directeur du service
« Sports-Animations-Loisirs »,

A CHÂTEAUBRIANT, le
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

G.H. NOMARI.

[1] La demande devra parvenir au service « Sports-Animations-Loisirs », au moins 15 jours avant la manifestation.
[2] Les clés sont à prendre en Mairie, auprès du Service « Sports-Animations-Loisirs », impérativement avant 18H00 du lundi au jeudi et le vendredi avant 17H00.

CONDITIONS PARTICULIERES A L'UTILISATION DE LA SALLE

Marché Couvert

- Tarifs applicables aux associations non castelbriantaises ainsi qu'aux personnes physiques et morales Castelbriantaises (1er/01/2015).

- Prendre connaissance du règlement d'utilisation des locaux.

- Il est rappelé, notamment pour les réunions du soir, de veiller avant le départ, à ce que les portes soient fermées et les lumières éteintes.

- Chaque responsable devra répondre pécuniairement des détériorations provoquées aux installations et matériels.

LES LOCAUX DEVRONT ÊTRE RENDUS DANS L'ÉTAT OÙ ILS AURONT ÉTÉ PRIS.

DROITS D'AUTEURS

Préalablement à l'organisateur de toutes manifestations comportant l'exécution publique d'œuvres, il vous est rappelé que vous devez obtenir l'accord écrit de la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique :

M. Patrick AVRIL
Délégué Régional de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique
29, quai de Versailles
BP. 50425
44004 NANTES CÉDEX 01